



(12 places maximum)

FICHE D'INSCRIPTION ÉVALUATION NIVEAU 4

Nom : Prénom : Né(e) le :
N° licence FFV (*obligatoire*) : Mail :
Téléphone :
Adresse:.....

Frais pédagogique et technique :

Formation théorique, pratique et évaluation : 250 €.

Stage du dimanche 18 octobre au jeudi 22 octobre 2026

- ☐ Catamaran
☐ Planche à voile
☐ Catamaran et planche à voile

Évaluation seule : 50 €.

Evaluation le samedi 31 octobre 2026

- ☐ Catamaran
☐ Planche à voile
☐ Catamaran et planche à voile

Règlement

Coût de la formation :

À régler à YCVL montant :

Licence FF Voile 2026 :

Prise en charge éventuelle par (club, collectivité...) : (Adhérents YCVL -50 €)

Total à régler au plus tard le premier jour :

Personne à contacter d'urgence :

Nom : Portable :

Autorisation parentale pour les mineurs

Je soussigné(e) ☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur de

- ☐ Atteste sur l'honneur disposer de l'autorité parentale. (Précisez le lien de parenté)
☐ Autorise le mineur à utiliser les services du YCVL,
☐ Autorise le(s) responsable(s) du YCVL à prendre toutes les mesures d'urgence en cas d'accident sur le mineur dont j'ai la responsabilité ; y compris une éventuelle hospitalisation.
☐ Autorise le YCVL, pour sa communication interne et externe, à utiliser l'image de la personne, objet de la présente fiche, et cela sur tous types de support et sans contrepartie.
☐ Autorise / ☐ N'autorise pas le mineur dont j'ai la responsabilité à regagner seul son lieu de résidence en fin de séance.

Autorisation pour les majeurs

- ☐ J'autorise le(s) responsable(s) du YCVL à prendre toutes les mesures d'urgence en cas d'accident ; y compris une éventuelle hospitalisation.
☐ J'autorise le YCVL, pour sa communication interne et externe, à utiliser l'image de la personne, objet de la présente fiche, et cela sur tous types de support et sans contrepartie.

129, Boulevard Éric Tabarly - 06270 Villeneuve-Loubet Tel : 04 92 02 92 67 E-mail : contact@ycvl.fr



Règlement intérieur

☐ Je déclare avoir pris connaissance des articles A322 64 à A322 70 du Code du Sport, du règlement intérieur du YCVL, du DSI et des arrêtés préfectoraux et municipaux réglementant la pratique des activités nautiques sur le plan d'eau de Villeneuve-Loubet,

Assurance Licence Fédération Française de Voile

- ☐ J'atteste avoir reçu une information sur les garanties d'assurance de la MAIF et de la Fédération Française de Voile.
☐ Je reconnais avoir été informé de la possibilité de souscrire aux garanties complémentaires proposées par la FFV.
☐ Je souscris / ☐ Je ne souscris pas aux garanties complémentaires de la Fédération Française de Voile.

Fait à le

Nom et signature (du représentant légal pour le mineur)

CONDITIONS GÉNÉRALES

ASSURANCE

La licence FFV comprend une assurance individuelle accident. Les notices d'informations relatives aux contrats d'assurance MAIF vous seront fournies sur simple demande. Je reconnais avoir été informé de mon intérêt de souscrire à des garanties complémentaires ayant pour but la réparation des atteintes à l'intégrité physique du pratiquant et/ou le rachat de la franchise.

RGPD

Loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles. Les données personnelles collectées par le YCVL sont uniquement utilisées dans le cadre des activités de l'association (identification, prise de la licence FFV, coordonnées des licenciés pour les assurances, besoin de contact en cas d'urgence...). Ces données sont conservées par le YCVL le temps de l'activité puis archivées en raison d'obligations légales, avec un accès très restreints et pour une durée conforme aux dispositions légales. Vous avez le droit d'accéder à vos données personnelles et de demander qu'elles soient rectifiées, complétées ou mises à jour. Sauf avis contraire de votre part, nous nous réservons la possibilité d'utiliser vos informations pour vous faire parvenir diverses documentations et d'utiliser votre image afin de compléter notre photothèque ou vidéothèque.

RÈGLEMENT

L'inscription n'est définitive qu'après le versement de la totalité du stage au plus tard le premier jour de l'activité. En cas de règlement refusé par la banque, la majoration sera à la charge du client et fera l'objet d'une refacturation.

L'ACTIVITÉ

La formation a lieu sous la responsabilité d'un moniteur diplômé d'État. Dans certaines conditions exceptionnelles (avaries, météo...), le YCVL pourra être amené à modifier l'activité, écourter ou annuler le déroulement du stage. Ces différents cas ne peuvent donner lieu ni à un remboursement ni à un dédommagement. Le YCVL n'est pas responsable en cas de perte et vol des objets et vêtements personnels, avant, pendant et après l'activité.

ANNULATION

En cas de non-participation à l'activité pour une raison médicale, un certificat médical sera demandé. Le remboursement sera alors effectué par chèque ou virement.

Cadre réservé à l'administration

- ☐ Chèque : Banque / No ☐ Prélèvement SEPA ☐ Virement bancaire ☐ CB ☐ Espèces
☐ RIB ☐ Coupons Sport ☐ Chèques Vacances ☐ Certificat Médical

Commentaires :

.....
.....
.....